

*Les crédits*

Le financement du programme pour 1992 était lui aussi menacé. Suite aux énormes pressions exercées par des groupes d'action et des députés libéraux, le ministre des Travaux publics a annoncé, le 15 décembre 1991, que le financement du Programme de coopératives d'habitation serait renouvelé et que le budget prévu à cette fin serait de 6,1 millions de dollars.

Le 19 février, moins d'une semaine avant le dépôt du budget à la Chambre des communes, le ministre a même confirmé par écrit que le budget des coopératives d'habitation ne serait pas touché. Forts de ces assurances, des groupes de partout au Canada ont commencé à élaborer des propositions concernant des coopératives d'habitation. Pour justifier le fait qu'il n'a pas tenu sa promesse, le gouvernement dit que le programme ne vise pas ceux qui ont besoin d'un logement à un coût abordable.

Le 11 mars 1992, le ministre des Finances a en effet critiqué le Programme des coopératives d'habitation durant la période des questions en disant ceci:

Comment peut-il prétendre que ce programme est bien adapté alors que 50 p. 100 des occupants répondent aux dispositions sur le logement social?

Le ministre montre ainsi qu'il ne connaît pas le Programme des coopératives d'habitation. Il a raison de dire que 50 p. 100 de ceux qui occupent des logements dans des coopératives d'habitation ne satisfont pas aux critères permettant d'avoir accès à des logements sociaux. Ce qu'il omet toutefois de dire, c'est que ces 50 p. 100 de locataires paient un loyer d'une valeur correspondant à celle du marché. Les unités qu'ils occupent ne sont pas subventionnées par le gouvernement. Le financement est destiné à l'autre 50 p. 100.

Par cette déclaration, le ministre des Finances contredit aussi son collègue, le ministre responsable de l'Habitation, qui a expliqué, dans un communiqué publié en décembre, que le Programme de coopératives d'habitation vise une clientèle cible. Je cite de nouveau:

Le nouveau programme permettra une utilisation plus efficace de recettes fiscales rares en faisant en sorte que toutes les subventions fédérales soient canalisées vers des familles à revenus faibles et moyens.

On constate donc que le gouvernement chantait les louanges du Programme des coopératives d'habitation il y a quelques mois et que, maintenant, le ministre des Finances cherche des prétextes pour justifier l'élimination d'un programme fructueux et rentable.

Le gouvernement semble disposé à modifier les conclusions qu'on peut tirer du programme pour justifier ses décisions.

Dans ses observations du 11 mars, le ministre des Finances a dit également que le gouvernement avait assez fait pour stimuler le secteur du logement en autorisant l'utilisation des REER pour la mise de fond et en

ramenant celle-ci à 5 p. 100 de la valeur pour ceux qui acquièrent leur première maison.

Je félicite le gouvernement d'avoir proposé ces deux programmes que j'ai personnellement réclamés pendant un an, avec mon parti, mais ces programmes aident les Canadiens qui ont les économies nécessaires pour acheter une maison.

Les Canadiens qui n'ont pas les moyens d'en acheter une ont accès à un logement stable si celui-ci fait partie d'une coopérative d'habitation. Ce programme répond aux besoins d'un segment différent du marché, celui des personnes qui veulent vivre dans un logement sûr, mais ne peuvent se permettre l'achat d'une maison.

Les économies de 6,1 millions que le gouvernement réalisera en supprimant le Programme des coopératives d'habitation peuvent sembler valables, mais elles auront pour conséquence l'élimination de 4 000 emplois dans la construction et la fabrication en 1992. Dans les temps difficiles que nous traversons, l'accroissement des dépenses au chapitre de l'aide sociale et de l'assurance-chômage ne fera rien pour réduire le déficit.

En éliminant le programme, le gouvernement abdique ses responsabilités, qui sont de fournir des logements de qualité satisfaisante et à de prix abordable aux Canadiens, dans un milieu sain. Le programme est économique et offre des logements à prix abordables dans des localités où l'on trouve des personnes ayant un revenu peu élevé, des personnes âgées, des familles monoparentales, des autochtones et des handicapés. La plupart des personnes faisant partie de ces divers groupes sont des femmes. Un bon nombre de ces groupes ne pourraient se trouver des logements adéquats dans le marché privé.

Il y a 164 000 Canadiens qui ont donné leur nom afin d'obtenir des unités coopératives d'habitation. Le marché privé ne dessert pas toutes ces personnes. Le gouvernement doit tenir les promesses qu'il a faites aux groupes intéressés et fournir 6,1 millions de dollars pour la construction de nouvelles coopératives d'habitation, afin d'aider les femmes et les enfants.

Un logement est un besoin fondamental de tous les êtres humains; or, le secteur privé ne peut répondre aux besoins d'un grand nombre de Canadiens pauvres.

Les logements sociaux et les coopératives d'habitation répondent aux besoins particuliers de divers groupes: familles monoparentales, mères avec leurs enfants, femmes âgées vivant seules, femmes autochtones et femmes handicapées. Tous ces groupes essaient de se sortir du cycle de la pauvreté.

Pour pouvoir y parvenir, il est essentiel que ces personnes puissent vivre de façon stable dans des logements adéquats. Voilà pourquoi les programmes de coopératives d'habitation et de logement social sont essentiels à de nombreux hommes, femmes et enfants au Canada. Les récentes compressions dont ont fait l'objet ces program-